

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

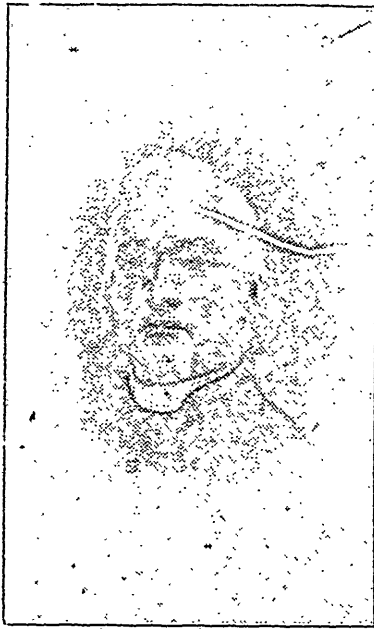
Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE QUÉBEC



M. l'abbé NARCISSE GOUBOUT  
DIXIÈME CURÉ DU CAP-SANTÉ 1862-1874

---

Chronique de la "Semaine Religieuse"

La plupart des journaux ont parlé et parlent encore, de temps en temps, d'une Voyante de Paris, qui prétend recevoir la visite assidue de l'archange Gabriel. Il aurait mieux valu garder le silence sur les faits et gestes de cette comédienne probable et

attendre le résultat des enquêtes qui se poursuivent actuellement. Avant longtemps, nous saurons, avec certitude, à quoi nous en tenir sur des révélations qui nous semblent dépourvues de tout caractère de crédibilité. Mais puisqu'elles sont devenues publiques, nous profitons de l'occasion, non pas pour traiter ce cas en particulier, mais pour dire un mot des Visions, Révélations et Prophéties en général. Les principes que nous rappellerons, feront comprendre la prudence et la réserve que l'on doit observer en pareille matière, et permettront de juger assez sûrement les cas particuliers qui se présentent trop souvent :

“Gardez-vous de croire à tout esprit, dit l'apôtre saint Jean, cherchez si ces esprits sont bien de Dieu. En effet, beaucoup de faux prophètes se sont répandus dans le monde.”

Notre-Seigneur lui-même a fait la recommandation suivante : “Si quelqu'un vous dit : Voici le Christ, ici ou là, ne le croyez pas : car il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes, et ils feront de grands signes et des prodiges, en sorte que (s'il se peut faire) les élus eux-mêmes soient induits en erreur.”

Telle est la discrétion avec laquelle tout fidèle et, à plus forte raison, tout prêtre doit accueillir les prédictions de voyants ou voyantes qui sont, le plus souvent, ou le jouet de leur imagination, ou les victimes de leurs passions, quelques fois les complices de Satan lui-même.

Si des saints — et les exemples ne manquent pas — ont pu être trompés par l'ange des ténèbres, il est facile de comprendre que de pauvres créatures, victimes de leur orgueil ou de quelque autre passion, peuvent devenir le jouet de Satan, et abuser de la crédulité du vulgaire et même de gens éclairés. Chaque siècle, pour ainsi dire, nous fournit des faits qui mettent cette vérité en pleine évidence.

Nous le répétons donc : “Gardez-vous de croire à tout esprit, mais examinez si les esprits sont de Dieu.”

Il y a donc des règles de conduite pour le discernement des deux esprits contraires, qui parfois produisent des phénomènes semblables ? Sans doute ; et nous allons les donner. Mais pour simplifier, nous nous en tiendrons aux *Révélations*, parce que d'ordinaire ces révélations sont accompagnées de visions, d'extases et autres phénomènes merveilleux.

Il ne faut pas confondre les *Révélations privées* avec la *Révélation canonique*.

Cette dernière — comme tout le monde est censé le savoir — est la parole de Dieu, transmise par la Sainte Ecriture ou par la tradition, et le seul fondement de la foi catholique. Elle s'impose d'une manière absolue à la croyance de tous les hommes, et lui refuser son assentiment serait se mettre en révolte avec Dieu.

Les *Révélation*s privées sont des communications directes, immédiates et personnelles que Dieu fait à certaines âmes privilégiées, soit pour leur donner une connaissance plus claire des mystères de la foi, soit pour leur faire connaître les secrets de l'avenir, soit encore pour leur dévoiler, dans le présent, des choses qu'il est impossible de connaître naturellement.

Ces révélations privées — et c'est un point important à noter, — n'ont qu'un caractère officieux, et ne peuvent jamais devenir la règle de la foi catholique. Par conséquent, elles ne peuvent venir de Dieu, quand elles sont en opposition avec la sainte Ecriture, avec les traditions apostoliques et les définitions dogmatiques de l'Eglise. Dans ce cas, au contraire, elles doivent être anathématisées.

Qu'il y ait eu dans l'Eglise des révélations privées, tous les docteurs et les théologiens sont unanimes sur ce point, et il serait singulièrement téméraire de nier absolument et de rejeter de parti pris toutes les communications surnaturelles de ce genre. Un vrai catholique ne doit pas craindre de souscrire à ce que l'Eglise ne craint pas d'approuver.

Cependant les révélations privées approuvées par l'Eglise, n'ont pas un caractère d'infailibilité absolue, mais présentent des garanties de crédibilité suffisantes pour affirmer qu'elles n'ont rien de contraire à l'Ecriture et à la tradition, et qu'elles peuvent être publiées pour l'édification des fidèles.

Non seulement la foi à ces révélations privées n'est pas obligatoire, mais elle n'est pas même autorisée par cette approbation de l'Eglise. Tous les théologiens sont unanimes à enseigner qu'il n'est pas permis d'accorder à ces révélations l'assentiment dû aux vérités de la foi. Telles sont, par exemples, les révélations de sainte Brigitte, de sainte Catherine de Sienne et d'une foule d'autres saints et saintes. Il est même permis pleinement d'y contredire, à la condition qu'on ne témoigne aucun sentiment de mépris, et que l'on n'exprime point son opinion témérairement et sans motif raisonnable.

Pour tout dire en un mot, les révélations privées approuvées par l'Eglise, n'ont qu'une autorité purement humaine et probable. C'est assez dire avec quelle réserve il faut accepter les visions et les révélations qu'elle n'a jamais approuvées.

Un catholique commettrait-il une faute en n'admettant pas les *Révélation*s privées approuvées par l'Eglise, ou en s'y opposant ?

Non, suivant les uns : oui, suivant les autres. La vérité est peut-être entre ces deux opinions extrêmes. Si les motifs sont vains ou presque sans valeur, il semble, dit le P. Pouplard qu'il y aura au moins péché véniel de présomption et d'orgueil en ce refus de croire. Si à cela se joignent le mépris des jugements de l'Eglise, des allures de libre pensée, nous n'hésiterions pas à regarder comme grave la faute de ces incroyants.

Rigoureusement, on est libre d'accepter ou de n'accepter pas ces révélations ; mais les rejeter<sup>n</sup> avec mépris, avec insolence, voilà le péché ; et personne, ajoute l'auteur que nous citons, n'excusera de péché mortel ceux qui, après avoir insulté à tous nos dogmes et à tous nos mystères, renient et vilipendent nos saints, leurs miracles, leurs visions et toutes les pratiques de piété catholique. Gravina ne craint pas de dire que celui qui ne croit pas à une *révélation* privée, dont il a la certitude, commet un péché grave.

Maintenant, quelles sont les règles à suivre quand il s'agit de juger les révélations non approuvées par l'Eglise ? On peut les réduire à deux :

Rejetez absolument comme imposture et illusion diabolique toute révélation particulière en opposition avec la sainte Ecriture, les traditions apostoliques et les définitions infaillibles de l'Eglise.

Regardez comme plus ou moins douteuses et suspectes les révélations qui renferment des assertions nouvelles et singulières, celles qui ont pour objet des choses *curieuses* et *inutiles*, celles enfin qui sont faites à des personnes dont la vie, le caractère et les dispositions n'offrent que de médiocres garanties.

Ajoutons qu'il faut tenir compte de l'état physique et de la valeur morale des personnes favorisées de dons merveilleux, et que les révélations faites par une femme ne doivent être acceptées que si elles sont accompagnées de preuves tout-à-fait certaines.

Mais, n'y a-t-il pas des règles sûres pour reconnaître l'action divine dans ces phénomènes merveilleux ?

Sans doute, et voici les signes caractéristiques du surnaturel divin. Lorsque nous les trouvons réunis dans une personne favorisée de visions, de révélations, nous avons la certitude morale que ces faveurs sont bien l'œuvre de Dieu.

Ainsi, voyons si cette personne est complètement d'accord avec l'Eglise dans sa foi et sa conduite morale, si elle craint d'être victime des illusions du démon, si elle a un vif désir de vivre inconnue dans les voies ordinaires de la spiritualité, si elle évite toute dissimulation avec les directeurs de son âme, si elle est obéissante, soumise avec patience et douceur aux épreuves et aux persécutions que des faveurs peuvent lui attirer, si son humilité est pleine et entière.

A la lumière de ces données, on peut, assez sûrement, savoir ce qu'il faut penser des révélations et des visions de la Voyante de Paris, auxquelles nous n'ajoutons aucune créance.

---

### Lettre de Sa Grandeur Mgr Bégin à l' " Electeur "

St-Frédéric, Co. Beauce, 9 juin 1896.

A monsieur le directeur de l'*Electeur*,  
Québec.

Monsieur,

Je constate avec regret que, mettant de côté tout respect pour les lois de la discipline chrétienne et ecclésiastique, vous vous arrosez le droit de critiquer, de censurer publiquement l'enseignement donné, du haut de la chaire sacrée, par un évêque dans l'accomplissement de sa charge pastorale.

Cette conduite à l'égard d'un vétéran de l'épiscopat est propre à détruire ou à amoindrir le respect qui est dû aux pasteurs légitimes, et produit des effets déplorables au milieu de nos religieuses populations.

N'oubliez pas, monsieur, que l'Eglise catholique, dans son enseignement et dans ses actes, ne relève ni du tribunal tout à fait incompetent du journalisme politique, ni de celui de l'opinion publique.

Aussi, comme Administrateur de l'archidiocèse, je ne puis m'empêcher de protester énergiquement contre l'attitude actuelle de votre journal à l'égard de Mgr l'Evêque des Trois-Rivières et de condamner sévèrement les articles qui y ont été publiés contre lui.

Je vous engage à rentrer dans les voies du respect qu'un journaliste catholique devrait toujours observer vis-à-vis des supérieurs ecclésiastiques : à défaut de quoi, je me verrai dans la pénible nécessité de censurer de nouveau votre journal et de prendre les moyens efficaces pour protéger les fidèles qui me sont confiés.

Vous voudrez bien publier la présente dans votre journal, pour qu'elle puisse atteindre tous les lecteurs des articles qui y sont blâmés.

Agrérez monsieur, l'assurance de mon dévouement.

† L. N. ARCHEVÊQUE DE CYRÈNE,  
Administrateur.

---

### Lettres de S. G. Mgr Bégin à M. Joly De Lotbinière

St Victor de Tring, 9 juin 1896.

M. Joly de Lotbinière, K. C. M. G.  
Québec.

Monsieur,

Je ne veux ni approuver ni répudier les candidats qui briguent les suffrages des électeurs : ce n'est pas mon rôle.

Je ne puis pas cependant exiger des candidats moins que ne demande le mandement collectif des évêques, expression de leur volonté sur la question scolaire manitobaine.

En adhérant formellement et solennellement à ce document, vous ne pouvez être ostracisé par les électeurs catholiques ou être réputé indigne de leurs suffrages.

Veuillez agréer,

Honorable monsieur,  
l'expression de mes sentiments dévoués,

† L. N. ARCHEVÊQUE DE CYRÈNE  
Administrateur.

St Evariste de Forsyth, 15 juin 1896.

A l'Hon Sir H. G. Joly de Lotbinière,  
Québec.

Monsieur,

Je regrette que ma lettre datée du 9 courant et qui fait les délices de l'*Electeur* ne vous ait pas satisfait.

Si je ne vous ai pas donné ma réponse aussi directe que vous l'auriez désirée, c'est que votre déclaration renfermait des choses vagues, mal définies, auxquelles je ne pouvais donner mon adhésion avant de les voir expliquées d'une manière satisfaisante.

Vous reconnaissez, je n'en doute pas, que la conciliation que vous projetez en faveur de la minorité Catholique Manitobaine avant d'arriver — si vous croyez qu'il y ait lieu de le faire — à une loi fédérale réparatrice, embrasse un domaine très vaste et est chose fort élastique et fort précaire, surtout lorsqu'on a à traiter avec un gouvernement provincial absolument hostile, qui a déclaré à maintes reprises ne pas vouloir rendre aux Catholiques leurs écoles séparées.

Cette conciliation aurait pour résultat d'amoinrir plutôt que de maintenir les droits incontestables de la minorité Manitobaine.

Or, j'ai précisément et absolument objection à ce qu'on n'accorde pas à nos catholiques du Manitoba tout ce à quoi ils ont droit.

Dans un pays libre et civilisé comme le nôtre, il doit y avoir possibilité de faire respecter la constitution et les droits des minorités comme ceux des individus; ce résultat ne me paraît pouvoir être obtenu d'une manière stable que par une loi fédérale réparatrice, surtout si l'on considère la position prise sur la question scolaire par le gouvernement de Winnipeg.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de mon dévouement bien sincère,

† L. N. ARCHEVÊQUE DE CYRÈNE,  
Administrateur.

---



## Une lettre de Mgr Guay

St-Joseph de Lévis, 15 juin 1895.

A monsieur le rédacteur du *Courrier du Canada*.

Monsieur,

Je regrette infiniment de voir mon nom mêlé à la présente lutte électorale au sujet d'une lettre adressée à M. l'avocat Choquette et à M. le Dr Guay dans le cours de l'hiver dernier. Devant l'approbation donnée par les évêques à la loi réparatrice, bien que leurs Grandeurs trouvassent que ce projet de loi laisse à désirer, et le désir qu'ils ont exprimé de voir cette loi votée par le parlement, je ne vois qu'un devoir pour les prêtres : c'est d'en passer par la décision de leurs supérieurs ecclésiastiques.

C'est la ligne de conduite que j'ai toujours suivie depuis mon ordination, et j'ai l'espoir de ne jamais m'en départir.

J'ose espérer que ces courtes explications vont mettre fin aux attaques de certains journaux contre moi. Je ne me mêle nullement de politique, et le moins que je puisse désirer, c'est la paix.

Votre très humble serviteur,

CHS GUAY

Prot. Apost.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Mgr Guay nous prie de démentir formellement et carrément la rumeur qu'il est l'auteur des articles publiés dans l'*Electeur* contre S. G. Mgr Lafliche, M. l'abbé L.-A. Pâquet, et autres écrits dirigés contre l'autorité religieuse.

Mgr Guay nous prie aussi de faire connaître à nos lecteurs qu'il est allé hier à St-Alban non dans un but politique, mais pour rendre visite à son ami M. le curé de cette paroisse. Il ajoute de plus que M. le curé l'a invité à faire le sermon, mais que lui, Mgr Guay, a décliné cet honneur, parce qu'on l'aurait peut-être accusé ensuite de vouloir faire du capital politique.

## Une lettre de S. G. Mgr Blais

" Rimouski, 5 juin 1896.

A Monsieur G. P. Roy,  
à St-Laurent de Métapédia.

Mon cher monsieur,

" En réponse à votre lettre du 1er de ce mois je dois vous dire qu'il n'a jamais été prouvé que M. Fauvel avait voté contre la loi remédiateur demandée et acceptée par les évêques, avec l'autorisation du clergé du diocèse de Rimouski. Il ne m'a jamais été démontré que certains prêtres de mon diocèse auraient manqué jusqu'à ce point à leur devoir et à leur dignité.

" Je sais parfaitement que, pendant mon absence à Rome, au cours de l'hiver dernier, mon représentant autorisé, monsieur l'Administrateur du diocèse, a invité deux fois, d'une manière pressante, M. Fauvel à voter pour la loi réparatrice alors promise aux législateurs, et que ce monsieur n'a pas cru devoir suivre cette direction.

" Quant à l'attitude prise par Monseigneur l'évêque des Trois-Rivières, dans sa propre cathédrale, à propos du mandement collectif des évêques sur la question des écoles du Manitoba, les règles canoniques m'obligent à déclarer qu'il usait de son droit. Ce vénérable prélat avait le droit incontestable de donner les commentaires ou les explications qu'il croyait nécessaires ou convenables sur ce grave document dont il était un des auteurs.

" Les prêtres avaient l'injonction de le communiquer sans faire de commentaires en chaire, mais cette loi faite par les évêques pour leurs sujets ne pouvait pas lier les évêques eux-mêmes qui restaient juges de l'opportunité d'interpréter leur mandement suivant les besoins de leurs diocésains.

" Du reste, il est absolument faux que les évêques d'Ontario aient critiqué, renié et ridiculisé le sermon de Monseigneur Laflèche, expliquant le mandement collectif des évêques; et en vous faisant cette affirmation, je puis vous dire que j'ai puisé mes informations aux sources les plus autorisées et les mieux renseignées.

" Priant Dieu de vous avoir en sa sainte garde, je demeure,

" Votre dévoué serviteur en N. S.

† ANDRÉ ALBERT, Ev. de Rimouski."

## CORRESPONDANCE DE ROME

## Le Te Deum à St-Pierre.

Le dimanche de la *Quasimodo*, 12 avril, avait lieu à St-Pierre le chant du *Te Deum* solennel à l'occasion du 18<sup>e</sup> anniversaire du couronnement de Sa Sainteté, le Pape Léon XIII, dont nous avons parlé dans un numéro précédent. Malgré une pluie battante, la colonie étrangère se joignit aux catholiques romains pour remercier Dieu d'avoir donné à son Eglise, à une époque si troublée, un tel Pontife. Entonnée par Son Em. le Cardinal Rampolla, Archiprêtre de St-Pierre, qui présidait la cérémonie, l'hymne d'action de grâces fut chantée alternativement par la Chapelle Sixtine et par la foule. En sortant de la Basilique on s'arrêtait saisi d'admiration, devant le spectacle imposant de cette place immense de St-Pierre, noire de monde, tandis qu'un vrai fleuve de têtes humaines ne cessait de s'écouler des quatre portes de la plus vaste église de l'univers.

## Les pèlerins de Limoges.

L'ère des pèlerinages au tombeau des Apôtres, vient d'être inaugurée, cette année, par un groupe de fervents catholiques du diocèse de Limoges. Le pèlerinage arrivé à Rome était dirigé par M. Ardaut, secrétaire de l'Evêché, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Renouard. Il avait pour but, non-seulement de visiter les célèbres sanctuaires de l'Italie en général et de Rome en particulier, ainsi que de recevoir la bénédiction du Saint Père, mais surtout de s'agenouiller devant l'autel du premier apôtre de l'Aquitaine, saint Martial, que l'on vient de rétablir dans la Basilique St-Pierre. Une mosaïque exécutée avec une finesse d'art incomparable, représente le Saint offrant le saint sacrifice, lorsque tout-à-coup sa sœur sainte Valérie se présente devant lui portant dans ses mains sa tête sanglante que le fer du bourreau vient de détacher du tronc. Le dimanche de *Quasimodo*, une messe de communion générale réunissait tous les pèlerins à l'autel de leur Saint bien-aimé. A l'Evangile Mgr Renouard adressait une allocution à ses pieux diocésains. On remarquait parmi les assistants Mgr Rougerie, évêque de Pamiers.

Le mardi suivant, les pèlerins, ainsi qu'un certain nombre de

fidèles, étaient reçus au Vatican pour assister à la messe du Saint Père, célébrée dans la salle Ducale, pendant laquelle la Chapelle Sixtine exécutait un *Tu es Petrus* et d'autres motifs de circonstance avec la maestria qu'on lui connaît. Léon XIII fit son action de grâces agenouillé devant l'autel, abîmé dans le plus profond recueillement, pendant qu'un de ses Chapelains célébrait une seconde messe. A l'issue de cette messe le Saint Père, s'étant assis au milieu de l'autel, l'Evêque de Limoges lut une magnifique adresse dans laquelle, après avoir exprimé à Sa Sainteté les hommages de ses pèlerins, ainsi que leur dévouement au saint Siègè, qui est "le foyer d'où émane la lumière des nations," il ajouta que ses sentiments étaient partagés par les catholiques de la France tout entière, laquelle, malgré la haine des sectes perverses, est encore et veut rester à jamais, la France de Clovis, de saint Louis et de Jeanne d'Arc.

Le Saint Père répondit par un noble discours en langue française, dans lequel, après avoir dit qu'il agréait les sentiments exprimés par Sa Grandeur, ainsi que le don du reliquaire de saint Martial destiné au trésor de la Basilique Vaticane, après avoir rappelé la constante sollicitude des Pontifes Romains envers la nation très chrétienne, il ajouta les paroles suivantes, dont la gravité n'échappera à personne: "Héritier des traditions de Nos prédécesseurs, Nous n'avons jamais manqué l'occasion de donner à la France chrétienne des marques particulières de Notre affection : quelle ne serait pas Notre joie, si, secouant le joug de ses sectes ténébreuses, elle s'inspirait librement des sentiments chrétiens et chevaleresques de ses ancêtres! Oh! si d' moins tous les catholiques, filialement dociles aux instructions que Nous avons données, finissaient par s'unir plus étroitement dans un même esprit de concorde et d'union! Malheureusement, malheureusement, les méchants semblent triompher, tandis que la désunion se maintient parmi les bons! Et voilà pourquoi, dans l'amour même que Nous portons à votre patrie, Nous craignons de ne pas voir pendant Notre vie d'ici-bas, la réalisation des vœux que Nous faisons monter au ciel pour sa prospérité. Nous avons cependant toujours confiance dans le secours d'En-haut et dans l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, de saint Martial et de tous ces Apôtres et saint Evêques qui, dans des temps meilleurs, firent de la France la nation très chrétienne."

Le Souverain Pontife termina son allocution par la bénédiction apostolique, qu'il voulut, dans sa paternelle bonté, étendre non-seulement à tous les assistants, mais encore à leur familles, et à toutes les personnes, qui leur sont chères. Les pèlerins étaient aussitôt admis au baiser du pied et de la main. Léon XIII, le visage épanoui, et souriant à tous, avait un mot aimable et particulier pour chacun, s'intéressant à leur situation, les questionnant sur leur famille etc. . . . en un mot, on eût dit le plus aimable des Pères s'intéressant à toutes les nouvelles de ses enfants chéris. Plusieurs d'entre eux, gagnés par l'émotion, pleuraient à chaudes larmes en quittant le Saint Père.

Enfin, l'Auguste Vieillard bénit les objets de piété et rentra dans ses appartements aux acclamations de la pieuse assistance.

#### Triduum à saint Antoine, en l'honneur du B. Théophile de Corté.

Après les cérémonies si touchantes et les offices admirables de la Semaine Sainte, qui chaque année attirent à Rome une colonie étrangère toujours nombreuse, il nous a été donné d'assister à des fêtes inoubliables dans notre église de la Via Merulana, à l'occasion du Triduum du Bienheureux Théophile de Corté, des Mineurs Observants, que Sa Sainteté Léon XIII vient d'élever aux honneurs de l'autel. Pendant les jours des 24, 25, 26 avril, l'église de St-Antoine était devenue l'objet d'un vrai pèlerinage de la part des catholiques de la Ville Eternelle. L'édifice sacré avait été orné avec la pompe et l'élégance artistique qu'on ne se lasse jamais d'admirer dans les fêtes de Rome. Les tapisseries en soie rouge avec franges d'or ou d'argent couvraient la double rangée des entre-colonnes, ne se tenant gracieusement écartées les unes des autres que pour faire place aux lustres de cristal qui s'étendaient tout le long de l'édifice sacré jusqu'aux dernières hauteurs du sanctuaire, formant une magnifique couronne de gloire autour de l'image ravissante du Bienheureux qui trônait au-dessus du maître-autel, éclairée par plusieurs centaines de cierges. Hâtons-nous de dire tout d'abord, que témoin oculaire de la splendeur de ces fêtes, notre âme se sentait éprise d'une noble et sainte fierté, à la pensée que nous étions nous-même membre, quoique indigne, de cette grande Famille Franciscaine qui recevait du ciel et de la terre de si splendides témoignages d'amour et d'estime. Nous croyons

qu'aucun de nos lecteurs ne nous accusera d'hyperboles, après avoir parcouru ces lignes, si par un simple compte-rendu nous ne pourrions donner qu'une idée bien pâle de ce que nous avons vu et entendu.

Le premier jour, 24 avril, le Rme Père Ministre Général ouvrait la série de fêtes en célébrant la messe de communion. A 8 heures, les membres du collège ayant à leur tête sa Paternité Révérendissime, recevaient solennellement Son Em. le Card. Parocchi, qui allait bientôt offrir la sainte Victime en l'honneur du Bienheureux Théophile. Sur l'invitation du Chef vénéré de notre Ordre, trois Evêques Franciscains étaient là, revêtus de leur habit monastique, rehaussant par leur présence l'éclat de nos belles fêtes : ils avaient gracieusement accepté de célébrer à tour de rôle la grand'messe pontificale de 10½ heures qui fut chantée ce jour-là par Mgr Jacques Ghezzi évêque d'Orté, Civilà Costellana et Gallese.

Un chœur de 55 voix exécuta une messe pour Soprani, ténors et basses, sous la direction du T. R. Père Pierre-Baptiste organiste du collège, qui nous a procuré le plaisir d'entendre les voix des meilleurs artistes de Rome mêlées aux concerts angéliques des enfants : inutile d'ajouter que l'exécution ne laisse rien à désirer. A l'offertoire, un délicieux motet : *O quam suavis*, fut chanté par deux professeurs, Moreschi et Mori, que les Romains entendent toujours avec un plaisir nouveau. Dans la matinée, une centaine de prêtres ou religieux célébraient le saint Sacrifice dans notre église : nous avons remarqué Monseigneur Carmiolo, les Généraux des Trinitaires, des Frères de St Jean de Dieu, des Chanoines réguliers de St Jean de Latran, les procureurs-Généraux des Dominicains, des Jésuites, des Servites et du Tiers-Ordre Régulier. — A 5 heures de l'après-midi, chant des vêpres solennelles, à l'issue desquelles le R. Père Frediano Gianini, Ministre Observant, docteur en théologie de la province de Toscane, monta en chaire. Il prit pour texte le mot d'Isaïe : "*Orietur in tenebris lux tua et tenebrae tuae erunt sicut meridies.*" Dans un langage à la fois clair et élevé, il présenta à son nombreux auditoire, le vrai portrait du nouveau Bienheureux : ses vertus n'ont guère éclaté au sein de la société, son action n'a pas exercé sur son siècle l'influence prépondérante des Bernardin de Sienne et des Jean de Capistran. La solitude des austères couvents de retraite, tel a été le

théâtre principal de sa sainteté : c'est du sein de ces ténèbres que jaillit cette nouvelle lumière de l'Eglise dont les rayons bienfaisants ont éclairé pour les sanctifier les personnes du monde et ses frères en religion. Le Panégyrique fut suivi d'un motet de circonstance : *Euge serve bone*, exécuté par trois chœurs à distance, ainsi que l'hymne *Jesu corona celsior*, pour Soprani, Contralti, Ténors et Basses. On bénit enfin la pieuse assistance, avec la relique du Bienheureux.

(A suivre)

---

## HISTORIQUE DES PAROISSES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC.

### Saint-Alphonse de Thetford-Mines

Le canton de Thetford a pris son nom de la ville de Thetford, dans le comté de Norfolk en Angleterre. Lorsqu'en 1878 furent découvertes les célèbres mines d'amiante de Thetford et qu'elles commencèrent à être exploitées, le village qui se forma à proximité prit le nom de Thetford-Mines.

Le premier missionnaire qui desservit Thetford-Mines fut l'abbé J.-Alphonse d'Auteuil. Par une gracieuseté dont le cardinal Taschereau était coutumier à l'égard des prêtres qui se dévouent aux sacrifices et à l'abnégation que demande la vie de missionnaire, lorsque Thetford-Mines fut érigée en mission, il lui donna saint Alphonse pour titulaire.

C'est en 1885 qu'a été construite la chapelle de Thetford. Elle a été agrandie en 1888 pour suffire à l'accroissement de la population.

M. d'Auteuil préside encore aux destinées religieuses de Saint-Alphonse de Thetford-Mines.

---

### Les loges maçonniques à Montréal

Le *Directory* de l'année courante donne les noms de 120 loges maçonniques à Montréal. Comme il en est, sans doute, plusieurs qui ne sont pas mentionnées, il est évident que Diana Vaughan n'a pas calomnié le Canada sur ce sujet.

### Causeries sur le spiritisme (suite)

Pour compléter notre démonstration nous citerons quelques déclarations d'agents spirites qui ont avoué être des démons. On pourrait en produire des centaines.

Un jour des étudiants plus étourdis que méchants consultèrent la tablette devinatoire et demandèrent à l'esprit : Qui es-tu ? Judas Iscariote fut la réponse. — N'as-tu rien à nous demander ? Donnez-moi votre âme !

Un crayon, qui écrivait de lui-même, traça les paroles suivantes, sous les yeux d'un docteur en médecine : " Si tu veux te donner à moi, âme, esprit et corps, je satisferai tous tes désirs, même celui qui te tient le plus à cœur en ce moment. Si tu y consens, écris ton nom sous le mien, et tout sera fini. " Le médecin épouvanté n'osa pas signer.

Un interrogatoire fait par M. de Sauley, un savant d'abord incrédule, à un esprit qui prit le nom de Judas mérite d'être mentionné : " Comment t'appelles-tu ? — Judas d'Ischare. — Où es-tu ? — Enfer. — Tu peux donc sortir ? — Non. — Y es-tu en tout ou en partie ? — En tout. — Souffres-tu ? — Oui. — Pourquoi ? — Belzébuth m'y a poussé. — Comment cela ? — Argent. — Jésus-Christ a-t-il prié sous les oliviers ? — Oui. — Devons-nous croire au Christianisme et obéir à Jésus-Christ ? — Oui. — Jésus-Christ est-il plus fort que toi ? — Oui. — Es-tu un menteur ? — Oui. — Une canaille ? — Oui. — Un triple scélérat ? — Oui. — Es-tu obligé de nous obéir ? — Oui. — Viendras-tu quand nous t'appellerons ? — Oui. — Va-t'en. . . . . "

Le démon parlait au nom de Judas, contraint peut-être par Dieu, eu égard à la bonne foi de l'interrogateur qui rompit peu après avec le spiritisme.

L'évêque de Rennes, en 1865, avait cru bon d'entreprendre pour se renseigner des expériences sur les tables, et voici l'événement qui fait que Sa Grandeur y a renoncé. L'évêque et les prêtres de l'évêché, interrogeaient une table par rapport au sort et aux souffrances d'un jeune missionnaire récemment martyrisé en Chine. L'évêque portait sur lui, comme une relique, un morceau de la chemise ensanglantée de ce soldat de la foi. Fût-ce l'influence de cette relique ? Nous ne savons. Le fait est que la table se mit à raconter dans son langage et avec une fidélité étonnante toute l'histoire des tortures du



couourageux missionnaire, histoire que les assistants connaissent fort bien. L'évêque en fut si frappé, que, interrompant la conversation, il s'écria : Pour savoir tout cela il faut que tu sois le démon. Eh bien ! si tu es le démon, je t'adjure par le Dieu tout-puissant, par Jésus-Christ crucifié, je t'oblige et te commande de te briser à mes pieds ? Aussitôt dit, aussitôt fait : la table fait un grand saut et, retombant obliquement, elle vient briser deux de ses pieds, aux pieds de Mgr de Rennes.

Ce fait, fut-il même seul, suffirait à démontrer la nature diabolique des agents spirites. Croire encore, après cela, à la bonté des esprits ne serait plus excusable. Ce serait un aveu-glement volontaire coupable aux yeux de Dieu.

(A suivre)

—

### Bibliographie

*L'île d'Orléans* — notes sur son étendue, ses premiers établissements, sa population, les mœurs de ses habitants, ses productions, — œuvre posthume de M. l'abbé L.-E. Bois, imprimée par M. Augustin Côté, et formant une brochure in-8 de 150 pages.

Cette histoire générale des temps primitifs de l'île d'Orléans n'a pas moins de prix que d'intérêt pour tout le monde, et pour ses habitants en particulier.

Nos félicitations et nos remerciements à M. Côté, du service qu'il a rendu en livrant à la publicité ce travail de son laborieux ami.

### Pensée

Il y a, à l'origine des grandes fortunes, des choses qui font trembler. (1)

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Paul de Montmagny, le 5 ; à St-Paschal, le 7 ; à St-Valier, le 9 ; à St-Sébastien, le 11.

(1) Bourdaloue.